

ESTIMATION DES FRAIS DE PROCEDURE D'ADOPTION INTRAFAMILIALE A MADAGASCAR

A LA CHARGE DES ADOPTANTS

Estimation des frais de procédure à la charge des adoptants
(Sous réserve de toute modification ultérieure)

L'attention des adoptants est appelée sur le fait que des tentations de profit peuvent apparaître du côté des intermédiaires. Il faut être particulièrement prudent en ce domaine car le versement de sommes importantes (sans commune mesure avec le niveau de vie du pays) est susceptible de susciter de la part des intermédiaires des procédés délictueux tels que rapt, offres d'achat aux familles déshéritées, « fabrication » de faux orphelins, falsification de documents, etc.

Désignation	Montants en euros	Règlement
Frais d'envoi du dossier des adoptants à Madagascar	190€	Fedex (via l'Agence Française de l'Adoption)
Frais de justice	Environ 30€	Tribunal
Voyage en avion (1 AR Pour 2 personnes) Attention vous pourriez être amenés à faire plusieurs voyages	De 700 à 2000 € x 2 (en fonction de la période et de la compagnie)	Compagnie aérienne
Passeport (Pour 2 personnes)	90€ x2	Préfecture
Visa de tourisme (Pour 2 personnes)	100€ x2	Consulat de Madagascar
Passeport de l'enfant	Environ 25€	Madagascar
Visa de l'enfant	15€	Consulat de France
Voyage avion de l'enfant	Voir avec la compagnie aérienne	Compagnie aérienne
Frais de séjour sur place (prévoir un séjour de 2 mois)	Entre 1 500€ et 2 500€	/
Total	Entre 4 000€ et 7 200€ environ	